

16ème législature

Question N° : 15110	De Mme Michèle Martinez (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >Délinquance et population carcérale étrangère dans les Pyrénées-Orientales	Analyse > Délinquance et population carcérale étrangère dans les Pyrénées-Orientales.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la délinquance et la population étrangère dans les Pyrénées-Orientales. Le 16 janvier 2024, la préfète des Bouches-du-Rhône a annoncé que 67 % des délits commis en centre-ville à Marseille sont le fait d'étrangers. Cette annonce confirme, une fois de plus, le lien entre l'immigration et la délinquance. Un autre exemple, celui de Paris : en 2022, selon la préfecture de police, « 70,4 % des vols avec violences » et « 75,6 % des vols simples » sont du fait d'étrangers. Ils représentent près de 25 % de la population carcérale alors qu'ils sont 7,4 % en France, ce qui signifie qu'un écroué sur 4 est étranger et qu'ils sont trois fois plus représentés en prison que dans la société. Le département des Pyrénées-Orientales étant frontalier, elle souhaite savoir quel est le taux de délinquance étrangère dans les Pyrénées-Orientales, ainsi que le taux de représentation des étrangers dans la population carcérale du département.